

Étaient présents les 8 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Carole MORELL,

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Michel De GAUDENZI, Geoffrey GIRARD, Richard MOURRE Jean-Michel VALENTIN

Étaient absents et excusés : Mesdames Christelle BROZEK Isabelle RUDLOFF et Carole MORELL, Monsieur Claude BOREL Philippe MELGAREJO

Étaient absents : Messieurs Christian GARCIA

Validation du compte rendu du 06/09/2016 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Michel De GAUDENZI

I/EMPRUNT CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg du village (aménagement patrimonial, réseaux eaux pluviales, enfouissement des réseaux électriques et téléphone):

MONTANT DU DEVIS EN HT 708 430 €

- subventions 276 647 €

- autofinancement par la commune (hors emprunt) 81 783 €

-emprunt 350 000 €

Il rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de contracter un prêt pour équilibrer ce plan de financement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet :

Approuve à l'unanimité des membres présents dans le principe le projet qui est présenté et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 350 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,0646% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 05/11/16

La première échéance sera fixée au 05/02/2017

Synthèse:

- durée: 240 mois

- taux client: 1,15 % en annuel

- taux résultant de l'annuité réduite: 1,0646 % en annuel

- si date de versement des fonds: 05/11/2016

- si date de la première échéance: 05/02/2017

- échéance annuelle constante réduite

- toutes les échéances seront fixées au 05 février de chaque année

- frais de dossier: 0.20% du financement

II/ MARCHE DE MAITRISE D'UN TRAVAIL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON CARRAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de partenariat entre les communautés de communes du sud grésivaudan et les communes pour le développement touristique du sud grésivaudan, avec comme « fil rouge » la vélo-route.

A travers ce projet la municipalité de Cognin-les-Gorges s'est positionnée en tant que commune pouvant proposer un hébergement de type gîte touristique et le choix du bâtiment s'est porté sur une réhabilitation de la Maison Carral.

Une demande d'expertise de faisabilité du projet a été lancée auprès de la région.

Compte tenu du calendrier imposé par le Département (Ordre de services aux entreprises devant être signés pour la fin du mois de juin 2017), un appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude des travaux de réhabilitation de la maison Carral doit être lancé mi- octobre 2016.

Ce marché comportera deux tranches :

- la première qui est une tranche ferme porte sur l'étude architecturale du bâtiment et devra indiquer le coût des travaux de réhabilitation.
- la seconde qui est une tranche conditionnelle porte sur la maîtrise d'œuvre des travaux.

La municipalité se réserve le droit de ne pas faire aboutir le projet s'il s'avère que le coût des travaux ne rentre dans le cadre budgétaire fixé par la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des recherches de financement dans le cadre de subvention sont en cours.